



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

N° 2010-11-08

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 novembre 2010

**Président :** Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents :** M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHESNE, M. Thierry VOITELLIER (Pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Liliane HATTRY (pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de M. Michel BANCAL), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

**Absents excusés :** M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à Christian JOUANE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHENE (pouvoir à M. NOURISSIER), M. Michel BANCAL (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir à Mme Liliane HATTRY), M. Michel SAPORTA, Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. KAMEL EL FEDIL

Date de convocation : 5 novembre 2010

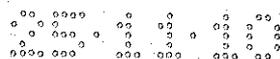
Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 50

## N° de l'ordre du jour :

**2010.11.09 : Avenant n°5 au contrat de concession du service de distribution d'eau de la ville de Fontenay-le-Fleury pour la reprise par le SMGSEVESC**



**□ M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.**

La commune de Fontenay-le-Fleury, a confié l'exploitation de son service public d'eau potable à la société SFDE par un contrat de concession en date du 1<sup>er</sup> janvier 1998, modifié par quatre avenants successifs. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2014.

La commune de Fontenay-le-Fleury adhère à la communauté de communes de Versailles Grand Parc. La communauté de communes s'est transformée en communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2010, transformation entraînant le transfert de la compétence eau potable de la commune à la communauté d'agglomération, en application des articles L5211-5 III et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 28 janvier 2010, la communauté d'agglomération a demandé son adhésion au SMGSEVESC pour exercer la compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire dont Fontenay-le-Fleury.

Par arrêté en date du 21 juin 2010, le Préfet a autorisé l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SMGSEVESC pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Il convient donc de modifier par voie d'avenant le contrat passé entre Fontenay-le-Fleury et la SFDE pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de la commune. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est substituée de droit à la commune de Fontenay-le-Fleury, et, le SMGSEVESC se substitue à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en qualité d'autorité déléguante dans tous les droits et obligations liés au contrat de concession.

Le projet d'avenant n°5 au contrat de concession établi en ce sens, est présenté au conseil communautaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le Président à signer l'avenant n°5 au contrat de concession du service de distribution d'eau potable passé entre la commune de Fontenay-le-Fleury et la société SFDE, par lequel le SMGSEVESC se substitue à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en qualité d'autorité déléguante dans tous les droits et obligations liés au contrat de concession.*

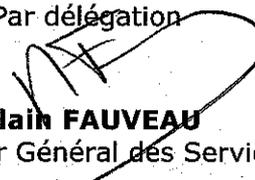
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 50

Suffrages exprimés : 62

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président  
Par délégation

  
**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

